



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 25313

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de la liste complémentaire du concours des professeurs des écoles et sur l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement. Ces deux problèmes ont des conséquences sur les remplacements non assurés et sur la formation continue qui est diminuée. Les statistiques du ministère confirment le besoin de recrutement. Sur le plan national, il faudrait recruter 12 500 enseignants pour compenser les départs en retraite. La circulaire de décembre 1989, en instituant des modalités satisfaisantes d'indemnités, avait permis une nette amélioration des remplacements exécutés par une majorité d'enseignants expérimentés. Le budget de cette année ampute de plusieurs dizaines de millions de francs l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) lésant, par une baisse de salaire inacceptable et à l'instar des heures supplémentaires dans le secondaire, les titulaires mobiles. Cette situation pour le Gard rend très difficiles les remplacements de congés de courte durée et elle remet en cause le statut de ces personnels, le droit aux congés et à la formation. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à ces problèmes.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts aux concours externes de professeurs des écoles, qui était de huit mille neuf cents à la session 1998, a augmenté de 9,5 %, se chiffrant pour la session 1999 à neuf mille sept cent cinquante. S'agissant précisément du Gard, ce nombre est passé de soixante-deux postes en 1998 à soixante-dix-huit en 1999, alors que dans le même temps dix postes ont été créés dans ce département. En ce qui concerne les listes complémentaires de ces mêmes concours, une autorisation de recruter trois mille cinq cents candidats durant l'année scolaire 1999-2000, au fur et à mesure des vacances de postes, a été notifiée aux académies. Une autorisation de recruter un contingent de cent soixante-quinze personnes a été accordée pour l'académie de Montpellier à répartir entre les départements de cette académie. S'agissant des moyens de remplacement, les crédits consacrés à l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement pour les enseignants du premier degré sont rétablis. Une mesure nouvelle d'un montant de 161,730 millions de francs est inscrite dans le projet de loi de finances pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25313

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 871

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 196